



LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET
PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE NYON

Une gestion fiscalement efficiente

Dirigeant de PME ou entrepreneur indépendant, différentes solutions existent pour valoriser votre patrimoine, et pour préparer au mieux la transition entre vie professionnelle et retraite.

Si le financement de l'AVS dépend avant tout de la démographie, les deuxièmes et troisièmes piliers permettent un accès direct aux marchés financiers mondiaux. La prévoyance professionnelle surobligatoire vous offre notamment la possibilité de choisir votre allocation d'actif, d'améliorer la couverture de vos proches, et de limiter significativement votre charge fiscale (privée et entreprise). Vous décidez d'une stratégie de placement avec les conseils d'un banquier privé, et bénéficiez de l'intégralité du rendement qui en découle. Sachant que le deuxième pilier n'est imposé ni sur le revenu ni sur la fortune pendant toute la vie active, c'est une manière habile de capitaliser.

Nul besoin d'être millionnaire pour accéder à cette possibilité puisque dès environ 125 000 francs de salaire annuel cotisant dans le deuxième pilier, la moitié des cotisations d'épargne d'un salarié se font déjà dans la part dite surobligatoire de la prévoyance professionnelle. Ainsi, plutôt que de mettre tous vos œufs dans la même caisse de pension, vous pouvez diversifier en alimentant simultanément deux pots de prévoyance professionnelle, auprès de deux prestataires distincts. L'un couvrant par exemple la part de votre salaire annuel dite obligatoire, et l'autre couvrant votre part de salaire annuel (surobligatoire) à partir d'un niveau de rémunération annuelle déterminé.

Détenir deux piliers distincts dans sa prévoyance professionnelle est une première optimisation. La suivante, pour celles et ceux qui détiennent déjà un portefeuille de titres, consiste à disposer d'une vision consolidée des investissements réalisés à titre privé d'une part, et dans le deuxième pilier surobligatoire d'autre part. Pendant votre vie active de décideur, considérer l'ensemble de vos capitaux investis sur les marchés financiers vous permet d'allouer au compte de prévoyance professionnelle surobligatoire des actifs financiers générant des rendements élevés, et au compte privé des actifs avec peu de revenus, mais avec un potentiel de plus-value élevé.

A profil d'investisseur équivalent, une juste répartition des titres dans l'enveloppe de prévoyance professionnelle surobligatoire et dans le portefeuille privé génère une économie fiscale puisque les coupons d'obligations et les dividendes d'actions ne sont pas imposés sur le revenu, année après année, tant qu'ils restent dans la poche de prévoyance. S'inscrivant dans une démarche à long terme, cette gestion fiscalement efficiente de vos investissements vous permet d'obtenir des résultats à court terme, notamment grâce au rendement fiscal de vos versements réalisés sous la forme de primes d'épargne déductibles, et de rachats volontaires dans le deuxième pilier.